

Cote du document: EB 2011/104/R.13/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 10 a) i)
Date: 13 décembre 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République de Côte d'Ivoire pour le

Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luyaku Loko Nsimpasi
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quatrième session
Rome, 12-14 décembre 2011

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation d'approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	2
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	3
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	4
IV. Coût, financement et avantages du projet	4
A. Coût du projet	4
B. Financement du projet	4
C. Résumé des avantages et analyse économique	5
D. Durabilité	5
E. Identification et atténuation des risques	5
V. Considérations d'ordre institutionnel	6
A. Respect des politiques du FIDA	6
B. Alignement et harmonisation	6
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	7
D. Participation à l'élaboration des politiques	7
VI. Instruments juridiques et autorité	7
VII. Recommandation	7
 Annexe	
Accord de financement négocié	8
 Appendice	
Cadre logique	

Sigles et acronymes

PRAREP	Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté
PROPACOM	Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation
S&E	Suivi-évaluation
UCP	Unité de coordination du projet

Carte de la zone du projet

Côte d'Ivoire

Support to Agricultural Development and Marketing Project - PROPACOM

President's report



17.10.2011



Source : FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa présentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République de Côte d'Ivoire

Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	28,97 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	14,50 millions de DTS (équivalant approximativement à 22,5 millions d'USD)
Contribution du pays bénéficiaire du don:	5,41 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,06 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour le Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation, telle qu'elle figure au paragraphe 32.

Proposition de don à la République de Côte d'Ivoire pour le Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Depuis 1999, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée à une crise économique et sociopolitique sans précédent, qui a entraîné une baisse radicale des investissements publics et privés dans les secteurs prioritaires et aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en particulier dans les zones rurales. La crise a ainsi rendu la population rurale plus vulnérable et a fortement restreint l'accès des petits producteurs aux facteurs de production, à des services efficaces, à des technologies adéquates et aux marchés. La mauvaise qualité de la conservation et de la transformation des produits contribue également à des niveaux élevés de pertes après moisson et à une qualité médiocre des produits commercialisés. Le redressement du secteur agricole est essentiel à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus en milieu rural. Selon une enquête de 2008 auprès des ménages, 49% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et 10% connaît une pauvreté extrême. L'enquête indique également que plus des trois quarts des personnes pauvres vivent en milieu rural; entre 1985 et 2008, le taux moyen de la pauvreté rurale est passé de 15% à 62%.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

2. Le Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation (PROPACOM), formulé dans le cadre du programme d'options stratégiques (COSOP) pour la Côte d'Ivoire pour la période 2010-2015, est conçu pour répondre aux priorités nationales telles qu'énoncées dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour la période 2009-2015 et dans le Programme national d'investissement agricole (PNIA) pour 2010-2015. Au cours des cinq prochaines années, le projet interviendra dans un environnement post-crise, avec pour objectif de sortir d'une situation d'urgence pour mettre en œuvre une stratégie à moyen terme plus viable. Le PROPACOM est conçu pour compléter les efforts existants, élargir les activités et consolider les résultats des projets antérieurs et en cours financés par le FIDA (Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers et Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté [PRAREP]) au sein de la même zone géographique. Il sera axé sur: i) la réhabilitation, le développement et la durabilité des infrastructures de production; ii) les activités après récolte (stockage, transformation et commercialisation); et iii) le renforcement des capacités organisationnelles, fonctionnelles et économiques des organisations de producteurs. Il appuiera le développement des filières prioritaires dans les secteurs alimentaire et horticole en tant que principal moyen de création de richesse, d'amélioration des revenus ruraux et de renforcement de la sécurité alimentaire des petits producteurs. Il s'aligne parfaitement sur le cadre politique actuel dans la mesure où il appuie la mise en œuvre du Plan du développement de l'irrigation, que le gouvernement devrait adopter prochainement, et de la Stratégie nationale de

développement de la riziculture. Il est également conforme à la politique nationale sur les semences et au plan de développement des semences élaboré en 2009.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

3. Le PROPACOM interviendra dans des zones hydroécologiques correspondant à 22 départements au sein de trois régions: les Savanes (Nord), la Vallée de Bandama (Centre-Nord) et le Zanzan (Nord-Est). Vingt pour cent de la population totale du pays vit dans ces trois régions, qui couvrent environ un tiers du territoire national. Le groupe cible prioritaire du PROPACOM comprend les populations rurales qui vivent dans la pauvreté et/ou connaissent l'insécurité alimentaire, mais sont en mesure de tirer avantage des possibilités offertes par le projet. Au sein de ce groupe, une attention particulière sera accordée aux femmes et aux jeunes filles, aux jeunes ruraux (producteurs), aux jeunes sans emploi et aux ex-combattants (démobilisés et désarmés) désireux de travailler et d'investir dans le secteur agricole. Les organisations de producteurs, locales et faitières, serviront de point d'entrée initial pour l'intervention du projet, qui visera à renforcer leurs structures et à offrir à leurs membres des services économiques nécessaires et suffisants.

B. Objectif de développement du projet

4. L'objectif global du PROPACOM est de contribuer à réduire la pauvreté rurale et à stimuler la croissance économique dans les régions des Savanes, de la Vallée de Bandama et du Zanzan. Son objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus de la population dans les zones d'intervention, moyennant l'accès des producteurs aux marchés, à des services efficaces et à des technologies appropriées.

C. Composantes/résultats

5. **Renforcement de la production agricole.** Cette composante a pour but d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de produits agricoles. Pour ce faire, le projet facilitera l'accès des petits producteurs: i) aux facteurs de production (semences améliorées, engrais et produits phytosanitaires); ii) à l'agriculture mécanisée (labour et récolte); et iii) aux services de conseil agricole. Dans le cadre de cette composante, les efforts porteront aussi sur la réhabilitation et le développement de bas-fonds pour la riziculture et l'horticulture.
6. **Valeur ajoutée et commercialisation.** Cette composante est conçue pour améliorer la structuration et l'autonomisation des organisations de producteurs afin de soutenir la transformation des produits agricoles au niveau local. Le projet privilégiera la création d'infrastructures (par exemple, installations de stockage, unités d'emballage et entrepôts). Un appui sera également apporté à la professionnalisation des organisations de producteurs agricoles, à la formation de leurs membres et au renforcement des organisations faitières des coopératives et groupements locaux existants.
7. **Coordination, suivi-évaluation (S&E) et gestion des savoirs.** Pour garantir la complémentarité entre le PRAREP et le PROPACOM et établir une approche plus harmonisée et programmatique, une unité de coordination du projet (UCP) sera mise en place pour servir les deux projets. L'UCP du PRAREP sera pourvue de postes supplémentaires correspondant aux activités nouvelles qu'introduira le PROPACOM. Cette UCP sera basée à Bouaké, du fait de sa position centrale par rapport aux zones d'intervention du projet, et sera dotée de deux antennes, l'une à Bondoukou, l'autre à Korhogo. Le PROPACOM supportera les coûts relatifs à cette composante, à savoir: i) les frais supplémentaires engagés par le PRAREP pour la mise en place et le fonctionnement de l'UCP élargie et de ses antennes; ii) les audits annuels; et iii) l'établissement d'un système de S&E opérationnel. De plus, le PROPACOM fournira un appui institutionnel au Ministère de l'agriculture, au niveau central et régional, dans ses zones d'intervention.

III. Exécution du projet

A. Approche

8. Le projet vise une évolution progressive vers une agriculture rentable qui soit influencée par le marché, ce dernier déterminant la stratégie d'investissement et les choix de production des petits exploitants agricoles et de leurs organisations (producteurs). Parallèlement, le contexte institutionnel sera renforcé et l'accent mis sur le rôle important que les organisations de producteurs doivent jouer pour favoriser l'environnement dynamique nécessaire à l'amélioration de la production agricole et de sa commercialisation. Ces organisations de producteurs seront restructurées et renforcées. Une fois leurs capacités fonctionnelles et organisationnelles consolidées, elles devraient pouvoir: i) obtenir les facteurs de production à moindre coût; et ii) produire et fournir aux opérateurs du marché les quantités et la qualité requises à des prix négociés. Ce résultat sera atteint progressivement grâce à des mesures spécifiques prenant en compte les différents niveaux de capacité (technique, organisationnel, etc.).

B. Cadre organisationnel

9. En concertation avec le Ministère de l'agriculture, la mise en œuvre du projet sera appuyée par deux types d'opérateurs: i) des partenaires stratégiques; et ii) des prestataires de services sous contrat. Les partenaires (institutionnels) stratégiques, qui remplissent des fonctions directes de service public ou une mission d'intérêt public (Office national du développement de la riziculture, Agence nationale d'appui au développement rural, Centre national de recherche agronomique, Directions régionales de l'agriculture), seront chargés de fournir des services de conseil ainsi que le matériel végétal pour la multiplication, d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités, d'évaluer le travail des prestataires de services, de diffuser l'information et de faciliter le dialogue. Les prestataires de services devront fournir tous les autres biens, travaux et services; ils participeront au suivi des indicateurs de performance du projet. Ils seront recrutés sur une base compétitive, avec des contrats de performance annuels.
10. L'UCP basée à Bouaké et les deux antennes de Korhogo et Bondoukou assureront la coordination globale du projet.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

11. Le PROPACOM dispose d'un élément de planification et de suivi solide, participatif et sans exclusion. Il a été fait en sorte que les besoins et les priorités de la base constituent le socle de la planification et de la prise de décisions, dans le cadre d'un processus alimenté de bas en haut et validé par le comité de pilotage. Pour cela, le projet non seulement appuie le renforcement des groupements de producteurs au niveau local (pour qu'ils atteignent un niveau de maturité qui leur permette de participer plus activement à la planification et à la prise de décisions), mais favorise également l'établissement de réseaux consultatifs régionaux. Ces réseaux rassembleront les parties prenantes pour qu'elles s'engagent dans tous les aspects du cycle du projet depuis la planification et le suivi jusqu'à la collecte des savoirs et leur diffusion. Une communication et un partage de l'information réguliers et transparents sont essentiels pour le bon fonctionnement des réseaux.
12. Un soin tout particulier sera également porté à l'élaboration d'un système de S&E qui devra être relié à celui, déjà existant, du PRAREP et aligné sur le système de S&E du Ministère de l'agriculture, une fois opérationnel. Un appui sera également fourni au Ministère de l'agriculture au niveau régional pour renforcer sa capacité de S&E ainsi qu'au niveau national pour étendre son système externe de S&E. Dans le cadre de ce projet, le S&E est considéré comme un élément de bonne gouvernance dont la responsabilité est partagée par l'UCP et ses antennes, les prestataires de services et les bénéficiaires.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

13. La gestion administrative et financière des fonds du projet sera conforme aux procédures du FIDA et aux systèmes nationaux.
14. Les produits du don seront déposés sur un compte ouvert à cet effet par le FIDA, auprès d'une banque commerciale d'Abidjan, au nom du bénéficiaire et libellé en francs CFA. Des comptes de projet libellés en francs CFA seront également ouverts à Bouaké, à Bondoukou et à Korhogo pour financer les coûts d'investissement et de fonctionnement. Les décaissements se feront après réception, examen et approbation des demandes d'autorisation de retrait, et seront portés à la connaissance du FIDA par le biais de la Direction de la dette publique.
15. De plus, le projet soulignant la nécessité de promouvoir une bonne gouvernance, les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects liés à la gouvernance du don du FIDA: i) attribution de marchés de biens et de services sur une base compétitive, conformément aux Directives du FIDA pour la passation des marchés; ii) contrôle annuel des comptes du projet par des commissaires aux comptes, qui émettront des recommandations détaillées sur les procédures de contrôle interne; les opérateurs contractuels du projet et les partenaires recevant des fonds du projet seront également soumis à un contrôle; iii) recrutement, par le biais de contrats basés sur la performance du personnel et des partenaires d'exécution, avec évaluations annuelles; et iv) établissement de réseaux régionaux consultatifs pour la planification et le S&E de la performance du projet (y compris la performance des parties prenantes dans l'exécution du projet).

E. Supervision

16. Le FIDA sera directement responsable de la supervision du projet. Il organisera deux missions de supervision par an, auxquelles participeront les représentants du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'économie et des finances ainsi que d'autres ministères et partenaires concernés. Ces missions de supervision s'intéresseront surtout aux facteurs de réussite clés tels que: i) la structuration et la gouvernance des organisations de producteurs; ii) la performance des opérateurs du projet; iii) le respect de la planification des activités (taux de décaissement, état d'avancement de l'exécution); iv) la maintenance des infrastructures de production; et v) le pourcentage des décaissements atteignant le groupe cible (composantes 1 et 2). Des missions de supervision supplémentaires seront conduites si besoin est.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

17. Le coût total du projet est de 28,97 millions d'USD sur six ans. Les coûts totaux de base s'élèvent à 26,65 millions d'USD, et une somme de 2,31 millions d'USD a été provisionnée pour les imprévus.

B. Financement du projet

18. Il est proposé que le FIDA accorde à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant de ... DTS (équivalant approximativement à 22,50 millions d'USD). Au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, le pays est actuellement habilité à recevoir une aide à 100% sous forme de don. Les sources du financement sont: le FIDA (77,7%), le gouvernement (18,7%, soit 5,41 millions d'USD, couvrant les droits et taxes) et la contribution des bénéficiaires (3,6%, soit 1,06 million d'USD).

République de Côte d'Ivoire
Projet d'appui au développement de l'agriculture et à la commercialisation (PROPACOM)
Financement par composante
(en milliers d'USD)

	FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Monnaie		Droits et Taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Devises	locale	
									Hors taxes		
A. Amélioration de la production agricole											
1. Accès aux facteurs de production	3 793	72,3	1 451	27,7			5 245	18,1	2 537	1 256	1 451
2. Aménagements hydroagricoles	8 043	74,1	1 766	16,3	1 046	9,6	10 855	37,5	3 336	5 754	1 766
Sous-total	11 836	73,5	3 217	20,0	1 046	6,5	16 100	55,6	5 873	7 010	3 217
B. Ajout de valeur et commercialisation											
1. Ajout de valeur aux produits vivriers	1 530	81,2	355	18,8			1 885	6,5	196	1 334	355
2. Infrastructures marchandes et publiques	2 911	76,7	873	23,0	10	0,3	3 794	13,1	1 180	1 741	873
3. Professionnalisation des organisations de producteurs	1 863	82,0	409	18,0			2 272	7,8		1 863	409
Sous-total	6 304	79,3	1 637	20,6	10	0,1	7 951	27,4	1 376	4 938	1 637
C. Coordination et S&E											
1. Unité de coordination du programme	3 384	85,9	555	14,1			3 939	13,6	775	2 609	555
2. Fonds non alloués	976	100,0					976	3,4		976	
Sous-total	4 360	88,7	555	11,3			4 915	17,0	775	3 585	555
COÛT TOTAL DU PROJET	22 500	77,7	5 409	18,7	1 056	3,6	28 966	100	8 024	15 533	5 409

C. Résumé des avantages et analyse économique

19. Le projet générera des bénéfices liés aux différentes zones d'intervention et aux différents groupes cibles. Un appui sous la forme d'équipements hydroagricoles et d'un accès amélioré aux facteurs de production et aux services de conseil entraînera une hausse de la qualité et de la quantité des produits agricoles, et contribuera dans le même temps à la sécurité alimentaire. Le développement d'une filière pour les cultures vivrières prioritaires, l'accent étant mis sur la transformation et la commercialisation ainsi que sur le renforcement des organisations de producteurs, apportera une plus grande valeur ajoutée. Ces aspects se combineront pour générer un accroissement des revenus ruraux et une amélioration de la sécurité alimentaire. Le projet devrait procurer des bénéfices directs à 25 000 ménages (soit environ 175 000 personnes).
20. Une analyse financière et économique, reposant sur le flux de liquidités supplémentaires, indique que les interventions du projet seront rentables. Le taux de rentabilité économique interne est de 14,1% sur une période de 20 ans (correspondant à la durée de vie des équipements) et reste satisfaisant, d'après une analyse de sensibilité, lorsque de multiples facteurs sont pris en compte. L'analyse économique se fonde sur les hypothèses suivantes: i) des infrastructures d'une durée de vie de 20 ans; ii) un taux de change de 480 francs CFA pour 1 USD; iii) 5% d'imprévus techniques; et iv) des bénéfices quantifiables supplémentaires provenant d'une production accrue (plus de terres irriguées), de rendements améliorés des cultures (utilisation de meilleurs intrants) et du renforcement des services de conseil. D'autres bénéfices directs, sans être tout à fait quantifiables (l'infrastructure de commercialisation, par exemple, réduira les pertes après récolte et permettra des ventes hors saison), contribueront également à accroître le taux de rentabilité interne.

D. Durabilité

21. La durabilité des investissements du projet est assurée par: i) la responsabilité et le renforcement systématiques des structures déjà en place ou consolidées par des projets antérieurs (institutions locales, services techniques, groupements de producteurs et leurs organisations faitières, secteur privé) pour la fourniture de services accessibles et de qualité; ii) le renforcement institutionnel et économique des organisations de producteurs; et iii) des comités de gestion des infrastructures efficaces. L'organisation de campagnes de sensibilisation, d'actions de formation et de visites d'échange sera fondamentale pour le renforcement des capacités.

E. Identification et atténuation des risques

22. Les récents événements sociopolitiques en Côte d'Ivoire sont source de risques et de problèmes pour le projet. Dans ce contexte post-conflit, l'incertitude politique résiduelle pourrait bien retarder sa mise en œuvre. Conséquence de la crise, les capacités opérationnelles des partenaires stratégiques, des prestataires de services et des organisations de producteurs se sont amoindries. Les questions de

gouvernance, notamment pour ce qui est d'atteindre une gestion efficace et transparente, restent préoccupantes. Le projet prévoit plusieurs mesures d'atténuation, principalement axées sur le renforcement des capacités pour garantir que les opérateurs et les producteurs (ainsi que leurs organisations) soient mieux armés pour remplir des responsabilités accrues au sein d'un cadre de bonne gouvernance.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

23. Le PROPACOM s'aligne parfaitement sur les politiques du FIDA, en particulier sur ses politiques en matière de ciblage et d'égalité entre les sexes. La stratégie du projet concernant la parité hommes-femmes est fondée sur une approche intégrée et transversale qui garantit que les questions sexospécifiques (ventilées par sexe, âge et statut social) sont effectivement prises en compte dans la mise en œuvre des différentes composantes et activités. Elle reste souple et ouverte et permettra au besoin des adaptations en fonction des réalités socioculturelles des zones d'intervention. Une double approche est par ailleurs envisagée: i) un appui proactif, constructif et rationalisé aux différentes composantes et activités; et ii) un filtrage de la documentation du projet liée à la mise en œuvre des activités, en fonction du sexe, de l'âge et du statut social. Au niveau tant des groupements de base des producteurs que des organisations faitières, le projet s'efforcera de mobiliser les femmes et les jeunes pour qu'ils participent à la gouvernance. Le projet formera également les femmes à devenir des chefs de file. Cette stratégie garantit le financement par le projet des activités qui auront un impact direct sur la vie des femmes et des jeunes et seront donc susceptibles d'assurer leur pleine participation. Le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie et de l'évolution des questions sexospécifiques s'effectuera par l'intermédiaire du système de S&E.
24. N'ayant pas d'effet néfaste notable sur l'environnement, le projet a été classé en catégorie B, conformément aux procédures d'évaluation environnementale du FIDA. Même si les interventions du PROPACOM (par exemple, les dispositifs d'irrigation) ont des effets à la fois positifs et négatifs sur l'environnement et/ou sur les ressources naturelles, des mesures d'atténuation des risques ont été prévues au stade de la conception du projet. Pour qu'elles remplissent pleinement leur office, des considérations environnementales ont été intégrées à tous les stades du cycle du projet. Le projet appuiera également le renforcement des capacités des comités de gestion (et l'élaboration de leurs plans) et encouragera l'adoption de normes de gestion environnementale.

B. Alignement et harmonisation

25. L'environnement politique national évolue rapidement et favorablement, la situation d'urgence ayant laissé place à la mise en chantier de politiques de développement durable dans le cadre de la reconstruction, même si, il faut l'admettre, certaines catégories de personnes continueront de recevoir l'aide d'urgence. Le PROPACOM est compatible avec cette approche et est conçu pour fournir un appui aux futurs éléments d'élaboration et d'application de la nouvelle politique agricole, tels que le Plan du développement de l'irrigation et la Stratégie nationale de développement de la riziculture, qui nécessiteront un dialogue soutenu avec le gouvernement et toutes les parties prenantes intéressées. Pour appuyer le Programme national d'investissement agricole, le projet prévoit aussi de prêter assistance au Ministère de l'agriculture pour la planification et le suivi, tant au niveau régional (Directions régionales de l'agriculture) qu'au niveau national (Direction de la planification et de la programmation et Direction de l'évaluation et du contrôle des projets), pour garantir la prise en compte des considérations, priorités et réalités locales.
26. Étant donné que la politique nationale est de plus en plus axée sur la sécurité alimentaire et sur le développement de filières au sein du secteur alimentaire (plutôt que sur les filières des cultures de rente, plus sûrement établies), le

PROPACOM cherchera également à nouer des partenariats et des liens avec des projets en cours ou à venir financés par la Banque mondiale (par exemple, le Programme ouest-africain de productivité agricole) ou par d'autres institutions.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

27. Le projet adhère au principe de consolidation des activités et cherche à étendre et à reproduire les expériences concluantes des projets achevés ou en cours mis en œuvre par le FIDA ou par d'autres agences d'exécution en Côte d'Ivoire. Les résultats probants en matière d'approches, d'investissements et de technologies seront pris en compte dans des processus de gestion des savoirs pour alimenter la concertation sur les politiques. Le projet encouragera aussi l'adoption de diverses technologies innovantes en lien avec le développement des filières prioritaires au sein du secteur alimentaire.

D. Participation à l'élaboration des politiques

28. Par principe, le PROPACOM s'efforcera de renforcer les capacités à la base, notamment en consolidant les capacités techniques, économiques, organisationnelles et fonctionnelles des organisations de producteurs (en plus des groupements de femmes, des coopératives et organisations similaires). À mesure que ces organisations gagneront en maturité et en force, elles seront plus à même de formuler leurs besoins et de participer activement à la concertation sur les politiques. Le projet appuiera également l'établissement des cadres de concertation régionale, qui rassembleront les parties prenantes, y compris les partenaires de développement, les prestataires de services, les bénéficiaires et les autorités locales. Chaque réseau régional, sous l'égide du préfet, fournira une plateforme pour un échange transparent d'informations et pour la concertation; il aidera aussi à construire des synergies entre toutes les activités de développement menées dans la région et à éviter le chevauchement des actions. Ces discussions de réseau nourriront la concertation au niveau national.

VI. Instruments juridiques et autorité

29. Un accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe en annexe.
30. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
31. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VII. Recommandation

32. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant équivalant à quatorze millions cinq cent mille droits de tirage spéciaux (14 500 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Accord de financement négocié:

"Projet d'appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM)"

(Négociations conclues le 9 décembre 2011)

Numéro du don: _____

Nom du projet: Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation (PROPACOM) ("le Projet")

La République de Côte d'Ivoire ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont jointes au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent, s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du don est de quatorze millions cinq cent mille droits de tirages spéciaux (14 500 000 DTS).
2. L'exercice financier du Bénéficiaire débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Le Bénéficiaire ouvre et tient, pour le financement du Projet, un Compte désigné en monnaie locale (FCFA) auprès d'un établissement bancaire à Abidjan ayant l'agrément du Fonds. Le Compte désigné devra être garanti contre les compensations, saisies, blocages selon des termes et conditions acceptables pour le Fonds. Le Compte désigné sera géré par l'Agence Comptable de la Dette Publique et le Bénéficiaire soumet au Fonds les noms de tous les signataires autorisés, accompagnés d'un spécimen de leurs signatures. Pour tout changement, le Bénéficiaire soumet au Fonds les noms des nouveaux signataires autorisés, accompagnés d'un spécimen de leurs signatures.

- a) L'Agence Comptable de la Dette Publique ouvrira un compte Projet auprès d'un établissement bancaire ayant l'agrément du Fonds, à l'effet de recevoir les fonds alloués.
 - b) Un Agent Comptable sera nommé et assurera sous sa responsabilité la gestion des opérations initiées sur le compte Projet.
 - c) Un Contrôleur Financier sera nommé et assurera le contrôle des opérations du Projet.
4. Le Bénéficiaire met à la disposition du Projet les fonds du Don, conformément aux dispositions des PTBA et aux procédures nationales habituelles pour l'assistance au développement, aux fins d'exécuter le Projet sous la tutelle de l'Agent Principal.
5. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins de l'exécution du Projet pour un montant total d'environ cinq millions quatre cent dix mille dollars des Etats-Unis (5 410 000 USD), représentant l'ensemble des droits de douane, impôts et taxes afférents au Projet.

Section C

1. L'Agent Principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI).
2. La date d'Achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'Entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du Projet, et des missions de supervision avec le Bénéficiaire seront organisées.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions Générales.
 - a) L'Arrêté portant création du Comité de Pilotage unique et commun au PRAREP et au PROPACOM est pris par l'Agent Principal;
 - b) L'Arrêté portant création de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) unique et commune au PRAREP et au PROPACOM est pris par l'Agent Principal;
 - c) Le personnel clé (le Coordonnateur, le Responsable Administratif et financier, et le Responsable de Suivi et Evaluation) ainsi que le Comptable sont recrutés par Arrêté de l'Agent Principal;
 - d) L'Arrêté portant nomination du Coordonnateur est pris par l'Agent Principal;
 - e) L'Arrêté portant nomination de l'Agent Comptable au près du Projet est pris par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances;
 - f) Un manuel des procédures administratives et financières unique et commun au PRAREP et au PROPACOM est préparé et approuvé par le FIDA.
2. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Le Ministre
Ministère de l'Économie et des
Finances
Avenue Marchand
Immeuble SCIAM, 19^{ième} étage,
B.P.V 163 Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

[Introduire le nom du représentant autorisé]
Ministre de l'Économie et des Finances

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le groupe cible prioritaire du PROPACOM est constitué de ruraux vivant dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire, mais capables de mettre à profit les opportunités offertes, dans les trois régions suivantes initialement appelées: les Savanes, la Vallée du Bandama et le Zanzan (la "Zone du Projet"). Le PROPACOM veillera à inclure dans ce groupe-cible: les femmes et les jeunes filles, les jeunes ruraux producteurs, les jeunes sans emploi ainsi que les ex-combattants (démobilisés et désarmés) désireux de s'investir dans le secteur agricole.
2. *Finalité.* Le Projet a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté et l'insécurité alimentaire afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés rurales les plus vulnérables.
3. *Objectifs.* Les objectifs du Projet sont les suivants: L'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans la Zone du Projet. L'objectif de développement du PROPACOM est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et le revenu des populations de la Zone du Projet à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés.
4. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes suivantes:

Composante 1. Amélioration de l'offre de produits agricoles

La composante a pour objectif l'augmentation de la productivité et de la production agricoles. Pour ce faire, le PROPACOM facilitera l'accès des petits producteurs: (i) aux facteurs de production (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires), (ii) à la mécanisation des travaux agricoles (labour et récolte), et (iii) au conseil agricole. Le Projet appuiera également les travaux de réhabilitation et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres rizicoles et maraîchers.

Sous-composante 1.1: L'accès aux facteurs de production:

- a) Le Projet appuiera la production des semences améliorées. Les semences de base seront produites par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). Les paysans multiplicateurs seront dotés des semences de base et assureront la multiplication des semences R1. Ces activités seront menées en synergie avec celles financées par le PRAREP et celles du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/ WAAPP) financées par la Banque Mondiale.
- b) Le Projet dotera les Comités de gestion des aménagements hydro-agricoles (CGA) et les groupements maraîchers de lots d'engrais adaptés, de produits phytosanitaires et des semences améliorées selon les modalités fixées par l'Office National de Développement du Riz (ONDR).
- c) Des dotations pour les intrants et les équipements seront mis à la disposition des producteurs pour appuyer cette Sous-composante et la Sous-composante 1.2.

Sous-composante 1.2 : La mécanisation de l'agriculture

Le Projet dotera les CGA et autres organisations de producteurs agricoles de matériels de labour et de récolte et les groupements maraîchers de systèmes d'irrigation goutte à goutte. Les conditions de cession seront fixées dans le manuel d'opérations. Le Projet financera également la formation de mécaniciens sélectionnés parmi les jeunes volontaires à la réinsertion.

Sous-composante 1.3 : Appui conseil

L'encadrement technique des producteurs sera assuré par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et par des prestataires de services spécialisés pour des besoins spécifiques dans le cadre de contrats de prestation de services basés sur la performance. L'appui conseil portera sur des aspects techniques et socio-économiques. L'encadrement technique portera également sur les exploitants des bassins versants pour: i) la protection des bas-fonds contre le comblement progressif des canaux, drains et ouvrages, et ii) la protection du capital sol sur les versants, mais aussi dans les bas-fonds, en évitant l'ensablement des parcelles.

Pour ce qui est de la réduction de l'impact du changement climatique sur l'entreprise agricole, les efforts seront centrés sur: (a) le calage des cycles culturaux des cultures annuelles, la redéfinition graduelle d'un calendrier cultural aménagé; (b) l'introduction et l'évaluation des variétés à cycle court, peu exigeantes en eau et aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques (humidité, sécheresse, variation de température).

Sous-composante 1.4 : Aménagements hydro-agricoles

En matière de réhabilitation, les actions porteront sur des périmètres rizicoles existants en aval de barrage présentant un potentiel d'intensification (deux campagnes agricoles par an). Concernant les nouveaux périmètres rizicoles, les actions seront limitées au type communautaire avec prise au fil de l'eau (module de 20 et 50 ha) soit en extension de périmètre existant en aval de barrage, soit dans un bas-fond traditionnellement exploité en riz, jouissant d'apport d'eau suffisant.

Concernant les cultures maraîchères, le Projet appuiera la promotion des systèmes de type communautaire sous irrigation localisée (goutte à goutte) en bordure de cours d'eau permanent ou de retenue d'eau.

Le choix des sites sera basé sur des critères précis qui seront déterminés dans le manuel d'opérations.

Le Projet financera les études préalables (identification, étude foncière, étude d'impact environnementale et sociale), les études techniques, les travaux, le suivi et le contrôle des travaux. Il appuiera aussi les comités de gestion à la mise en place d'une redevance pour l'entretien des infrastructures principales d'irrigation. Il financera les formations des membres de ces comités dans la planification des activités, la conduite des irrigations, l'organisation et le suivi des travaux d'entretien et la gestion de la redevance. Les producteurs également bénéficieront des formations dans l'action en matière d'aménagement parcellaire, de respect des tours d'eau et de maîtrise de l'eau au niveau parcellaire.

Composante 2. Valorisation et mise en marché

La composante vise à une meilleure valorisation des productions agricoles et à une meilleure structuration et autonomisation des organisations de producteurs.

Sous-composante 2.1 : Appui à la transformation et à la commercialisation des produits vivriers

Les appuis du Projet porteront sur le développement de coopératives et associations de transformation/conditionnement des produits alimentaires issus des filières retenues et comprendront:

- i) des formations aux techniques éprouvées de conservation, de transformation et conditionnement des produits,
- ii) des formations des membres des bureaux des organisations de producteurs aux techniques de négociation, de vente et de planification des opérations,
- iii) la recherche de nouveaux marchés impliquant la réalisation d'études, de tests commerciaux, de participation aux foires et de visites de prospection et d'échange, et,
- iv) la promotion d'innovations technologiques pour les différentes filières retenues.

Pour le riz, le PROPACOM apportera un complément aux investissements de l'ONDR pour la mise en place des bâtiments des micro-rizeries, pour la réalisation des études de marchés, de la formation des OPA et pour la dotation en fonds de roulement pour l'achat du paddy.

Pour les productions maraîchères, le Projet appuiera la mise en place des petites unités de séchage des produits (ex : piment, aubergine, tomate, oignon) et le conditionnement des produits (frais, séchés ou transformés en poudre).

Pour le maïs, le Projet appuiera le développement de relations contractuelles entre les organisations de producteurs, les commerçants, les agro-industriels et la filière avicole.

Pour chaque filière, le PROPACOM financera les études de marché, les formations des bénéficiaires, les visites d'échanges et les ateliers de concertation pour l'établissement de partenariats commerciaux.

Sous-composante 2.2 : Système d'information sur les marchés (SIM)

Le Projet appuiera le fonctionnement d'un système d'information durable sur les prix et l'évolution des marchés notamment les céréales et les produits maraîchers. A cet effet, le PROPACOM fournira un appui à l'un des dispositifs déjà en place après l'analyse diagnostique des contraintes et atouts des systèmes existants et l'évaluation des moyens à mettre en œuvre pour améliorer leur performance.

Sous-composante 2.3 : Infrastructures marchandes

Le PROPACOM promouvra le développement d'infrastructures de stockage, de groupage et de transformation/conditionnement des produits agricoles pour les filières ciblées (riz, maraîchage, maïs).

Le Projet appuiera la réhabilitation des pistes agricoles et/ou de petits ouvrages de franchissement pour faciliter l'accessibilité aux nouveaux périmètres irrigués.

Le financement du Projet concernera les prestations de maîtrise d'œuvre (études, contrôle des travaux), les travaux de construction et les équipements. Pour les pistes d'accès aux nouveaux périmètres, le Projet appuiera la mise en place de comités villageois d'entretien selon l'approche initiée par l'AGEROUTE pour les pistes rurales classées.

Sous-composante 2.4 : Professionnalisation des Organisations de Producteurs

Le PROPACOM appuiera les organisations de base dans le renforcement de leurs capacités organisationnelles et favorisera leur structuration ascendante partant de façon effective des producteurs vers les coopératives, leurs unions et fédérations. Concernant la filière riz, le Projet ciblera les CGA et les coopératives de riziculteurs. Il s'appuiera sur les Comités villageois de Commercialisation (CVC) pour le maraîchage et sur les autres groupements à vocation économique mis en place dans les autres filières. L'appui aux OPA ciblera les groupements de base villageois ou inter-villageois structurés autour de bassins de production et les riziculteurs constitués par le projet d'appui aux petits producteurs maraîchers dans les régions des savanes (PPMS) et les groupements de producteurs (riz, maïs, igname, manioc, maraîchers) structurés ou qui se structureront autour des aménagements hydro-agricoles que le PRAREP aura à réhabiliter.

Le PROPACOM se chargera de la structuration des groupements de base et des OP et de les accompagner pour les faire évoluer vers le stade d'autonomie opérationnelle. Les appuis s'articuleront alors autour de cinq grands domaines d'intervention regroupant chacune des actions spécifiques à savoir:

- i) Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OPA de base;
- ii) Renforcement des capacités techniques et économiques;
- iii) Renforcement des capacités sur les connaissances syndicales;
- iv) Renforcement des capacités des OPA faitières en matière de gestion et de négociation;
- v) Renforcement des capacités des femmes et des jeunes au sein des OPA.

Composante 3 : Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Le Projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) commune au PRAREP et au PROPACOM installée à Bouaké.

Sous-composante 3.1 : Coordination et gestion

L'actuelle unité de coordination du PRAREP sera reconfigurée et complétée par de nouveaux profils de postes correspondant aux nouvelles activités introduites par le PROPACOM. A l'exception des Assistants déjà recrutés dans le cadre du PRAREP, qui exécuteront les activités additionnelles introduites par le PROPACOM, l'ensemble du

personnel sera recruté en conformité avec les dispositions énoncées à l'Annexe III, section 4.

Sous-composante 3.2 : Gestion des savoirs & communication

Le Projet appuiera la collecte et la diffusion d'informations utiles aux acteurs des filières au niveau local, régional et national, ainsi que la capitalisation de bonnes pratiques et méthodes mises en œuvre par les projets du FIDA. A cet effet, des manuels de formation, des guides de bonnes pratiques, des fiches techniques, des posters, des vidéos, des émissions radio seront produits et diffusés au niveau local, national et sur le site web FIDA Afrique; ces manuels seront régulièrement mis à jour.

Sous-composante 3.3 : Suivi-évaluation (S&E)

Le Projet appuiera l'élaboration du système de S&E commun au PRAREP et au PROPACOM pour servir d'outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du PRAREP/PROPACOM. Ceci permettra d'assurer une programmation conjointe des activités des PTBA. Le système de S&E: (i) permettra de renseigner les indicateurs du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI), (ii) établira les bases du système de S&E du Programme pays FIDA et établira des passerelles avec le Système de suivi du Ministère de l'Agriculture.

Le système de S&E sera organisé au niveau: (i) de l'UCP, aligné sur le S&E du Ministère de l'Agriculture, (ii) régional, organisé autour de la Direction régionale de l'agriculture, et aligné sur le suivi du Ministère de l'Agriculture.

Sous-composante 3.4 : Appui institutionnel au Ministère de l'agriculture (MINAGRI)

Le PROPACOM renforcera les capacités du MINAGRI en apportant un appui institutionnel à travers la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques. Cet appui devra permettre:

- i) à la Direction de la Planification et de la Programmation (DPP) de mettre en œuvre un programme de formation en faveur du personnel cadre du MINAGRI en matière de planification sectorielle et de formulation de projets;
- ii) à la Direction du Contrôle des Projets (DECOP) d'élaborer et de diffuser un manuel de suivi évaluation externe des projets du secteur et de former le personnel cadre du MINAGRI en matière de suivi évaluation;
- iii) aux Directions régionales de l'agriculture (DRA) de la Zone du Projet d'organiser des cadres régionaux de concertation et de suivi évaluation externe à travers le service de suivi évaluation et statistique de la DRA concernée.

Ces appuis comprendront des formations et des services de consultants pour la conduite d'études par la DPP et l'élaboration du manuel de S&E externe du MINAGRI (DECOP), de la fourniture d'équipement informatique pour la DPP et la DECOP et un véhicule tout terrain à la DPP.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

1. Agent principal du Projet

Le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) en sa qualité d'Agent Principal du Projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet.

2. Comité de Pilotage (CP)

2.1. *Composition.* Le PROPACOM en tant que Projet fédérateur établira un comité de pilotage (CP) unique et commun à tout le portefeuille de projets financés par le FIDA en Côte d'Ivoire. Le CP sera présidé par le Ministre chargé de l'Agriculture ou son représentant, et sera composé des représentants du Ministère chargé des Finances, du Ministère chargé de la Femme, du Ministère chargé des Collectivités locales, du Ministère chargé du Commerce, du Secrétariat national à la reconstruction et à la réinsertion (SNRR), de représentants des Organisations paysannes (OP), des collectivités décentralisées et d'autres acteurs en fonction des besoins. Le Secrétariat du CP sera assuré par la Direction de l'Evaluation et du Contrôle des Projets (DECOP) appuyée par l'UCP du Projet.

2.2. *Responsabilités.* Le CP approuvera les rapports annuels d'exécution; validera les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) consolidés; examinera et approuvera les rapports d'audit; vérifiera l'application des rapports d'audit et des recommandations des missions de supervision; veillera au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Projet, ainsi qu'à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours. Le CP se réunira au moins une fois par an et en cas de besoin.

3. Cadre Régional de Concertation (CRC)

Un cadre régional de concertation (CRC) sera mis en place au niveau de chacune des trois régions de la Zone du Projet, qui servira de cadre de dialogue opérationnel entre les projets et les différents acteurs du développement. Le CRC, qui se réunira également au moins une fois par an et en cas de besoin, sera présidé par le Préfet de région et la Direction Régionale de l'Agriculture en assurera le secrétariat.

4. L'Unité de Coordination du Projet (UCP)

4.1. *Etablissement et Responsabilités.* L'UCP sera basée à Bouaké, avec des antennes légères à Korhogo et à Bondoukou. Le PROPACOM prendra en charge : (i) les coûts complémentaires au PRAREP dans l'établissement et le fonctionnement de l'UCP et des antennes régionales, y compris les salaires et la formation du personnel; (ii) l'audit externe annuel des comptes; (iii) la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation. L'UCP et ses deux antennes assureront la coordination des interventions du Projet, la gestion efficace et transparente des ressources du Projet, la facilitation du partage de l'information et la collaboration entre les acteurs, l'encadrement du processus participatif de suivi et l'évaluation des activités du Projet. L'ensemble du personnel sera lié au Projet par des contrats de performance reconductibles sur la base des résultats des évaluations annuelles.

4.2. *Composition.* L'UCP commune au PROPACOM et au PRAREP comprendra les postes suivants: un coordonnateur, un responsable administratif et financier, un responsable de réhabilitation agricole, un responsable infrastructures rurales, et un responsable du suivi-évaluation; un assistant passation marché; un comptable; un responsable genre et OPA; un responsable transformation et commercialisation; un assistant spécialiste en S&E; deux chefs d'antenne; un assistant spécialiste en réhabilitation agricole; un assistant spécialiste en infrastructures rurales; un assistant spécialiste en transformation et commercialisation, ainsi que du personnel d'appui.

B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

L'exécution du Projet sera réalisée par deux types d'opérateurs: des partenaires stratégiques et des prestataires de services. Les partenaires stratégiques et les prestataires de service seront responsables de l'exécution des travaux qui leur seront confiés mais aussi de la collecte des indicateurs de réalisation pour alimenter la base de données de suivi du Projet. Ils seront aussi responsables de la mise en place d'une stratégie inclusive et basée sur l'égalité du genre pour l'accès aux activités et investissements promus par le Projet.

Composante 1 : En ce qui concerne la multiplication des semences, la mise en œuvre des activités sera confiée à plusieurs structures pérennes para étatiques et privées comprenant entre autres: l'ONDR, le Centre national de la recherche agronomique (CNRA), le laboratoire national de développement agricole (LANADA), le service des semences et plants du Ministère de l'agriculture, l'ANADER, et les paysans multiplicateurs de semences.

Ces structures retenues seront liées à l'UCP par des conventions et des contrats de prestations de services, reconductibles ou non, suivant les résultats des évaluations.

Pour l'appui conseil, le Projet s'appuiera sur les dispositifs de conseil agricole existants. L'ANADER sera chargée sur la base de conventions de collaboration avec le PROPACOM, de la formation et de l'appui conseil aux exploitants agricoles. La réalisation d'activités spécifiques de formation et de conseil sera confiée à des opérateurs spécialisés dans le cadre de contrats de prestations de services avec l'UCP.

Composante 2 : Les actions d'appui à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles seront mises en œuvre par plusieurs acteurs : (i) l'UCP et ses antennes régionales, chargées de la programmation, de la contractualisation des prestataires et du S&E de leurs interventions; (ii) les coopératives et associations de transformation/conditionnement des produits alimentaires; (iii) les entreprises locales de génie civil sollicitées, sur une base contractuelle, pour la construction des bâtiments. Pour les tests et démonstrations, des institutions nationales de compétence avérée en matière de transformation industrielle (notamment la Société ivoirienne de technologie tropicale I2T) seront contractées pour les services suivants : études et ingénierie industrielle, fabrication d'unités de transformation, mise au point de procédés de transformation et conseil et assistance.

Pour la réalisation et la gestion des infrastructures, la mise en œuvre des infrastructures rurales impliquera plusieurs acteurs: (i) l'UCP et ses antennes, chargés de la programmation, de la contractualisation des prestataires et la supervision de leur exécution; (ii) les Organisations Professionnelles Agricoles bénéficiaires assurant la maîtrise d'ouvrage, la gestion et l'entretien des infrastructures; (iii) les opérateurs privés

concernant les prestations d'études, de contrôle des travaux, d'exécution des travaux, de formation et d'appui conseils aux bénéficiaires.

L'appui à la structuration et au renforcement des capacités des OPA sera assuré par trois types de partenaires: (i) l'ANADER, (ii) des structures de type privées telles que des ONG, des bureaux d'études, des consultants, et les services techniques au niveau central et/ou déconcentré et (iii) la Direction de la promotion des OPA (DOPA).

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du don.*

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du don ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Pourcentage
1. Génie civil et rural	5 080 000	100% HT
2. Equipements, moyens de transport, matériel et intrants	3 500 000	100% HT
3. Études, formation, information, assistance technique	2 650 000	100% HT
4. Fonds de roulement pour l'achat de paddy	310 000	100%
	590 000	100%
5. Salaires et indemnités	920 000	100% HT
6. Coûts de fonctionnement	1 450 000	
Non alloué		
Total	14 500 000	

b) Le partage des dépenses entre le PROPACOM et le PRAREP sera spécifié dans le Manuel des Procédures Financières et Administratives.

2. Coûts de démarrage. Les retraits effectués pour couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories 3 et 6 encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalent à 150 000 Euros pour l'enquête de référence, la préparation du Manuel de Procédures Administratives et Financières, et du premier PTBA, ainsi que les frais afférents au recrutement et ceux relatifs à l'organisation de l'atelier de démarrage.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01a)xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Manuel de Suivi et Evaluation.* Dans les six mois suivant l'Entrée en vigueur de cet Accord, un manuel de S&E et un manuel des opérations commun au PRAREP et au PROPACOM seront élaborés et approuvés par le Fonds.

2. *Cadres de concertations.* Dans les six mois suivant l'Entrée en vigueur de cet Accord, l'Arrêté portant création des cadres de concertation régionales sera pris.

Recrutement. La sélection des cadres du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles du Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le recrutement de ces cadres, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire.

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (* Indicateurs SYGRI)	Sources d'information	Risque/ hypothèses
1. Objectif general			
Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions des Savanes, Vallée du Bandama et du Zanzan.	<ul style="list-style-type: none"> - La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% * - Au bout de 5 ans, l'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 30 des ménages ciblés * - Indice de pauvreté au niveau des préfectures et des départements diminuer de 10% au moins 	<ul style="list-style-type: none"> - DSRP - Enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV) - Enquêtes du PAM, de l'UNICEF, du PNUD - Statistiques nationales et enquêtes de référence 	
2. Objectif de développement			
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et le revenu des populations des zones du projet à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés.	<ul style="list-style-type: none"> - Au bout de 5 ans, le revenu des ménages ciblés a augmenté d'au moins 15 (par genre et classe d'âge) - 25 000 exploitations familiales rurales sont directement touchées par le projet au bout de 5 ans - % de ménages au-dessus du seuil de vulnérabilité alimentaire passe de x% à y% au bout de 5 ans * - 30% des producteurs ont adopté au moins une technologie conseillée par le projet (par genre et classe d'âge) * 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation du PNIA - Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et de fin du Projet - Statistiques nationales 	Stabilité socio-économique du pays
3. Résultats			
Composante 1 : appui à l'amélioration de l'offre de produits			
Résultat 1 : l'accès aux facteurs de production et aux innovations technologiques améliorent les conditions de production			
Produit 1 : Les producteurs ont un accès plus facile aux facteurs de production (intrants et équipement/ mécanisation des travaux agricoles)	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 30% des ménages ciblés arrivent à satisfaire leurs besoins annuels en intrants* - Au moins 30% des OPs ciblées ont acquis au moins un équipement agricole - Rendements de cultures ciblées augmentés par au moins 30% 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires - Rapports de suivi-évaluation - Revue à mi-parcours 	Les paysans s'intéressent aux variétés améliorées ; constitution des fonds d'amortissement et des fonds de fonctionnement
Produit 2 : Les producteurs ont un accès plus facile aux services de conseil agricole et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - au moins 50% des producteurs ont accès à un service de conseil dans les 3 régions - au moins 50% des producteurs ayant accès aux services de conseils sont satisfaits des services rendus * 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires - Rapports de suivi-évaluation 	Prestataires de services de qualité disponibles

Résultat 2 : des infrastructures et l'accès aux facteurs de production et aux innovations technologiques améliorent les conditions de production			
Produit 3 : Des aménagements hydro-agricoles sont réhabilités ou réalisés et livrés aux producteurs à des fins de production agricole	<ul style="list-style-type: none"> - 2000 ha de périmètres rizicoles réhabilités - 400 ha de nouveaux bas-fonds rizicoles en exploitation aménagés - 90 ha de périmètres maraîchers sous irrigation localisée réalisés - 25% des petits producteurs ont accès à des périmètres d'irrigation aménagés/remis en état dans les zones ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception des ouvrages - Revue à mi-parcours 	Formalisation des arrangements fonciers ; l'état assure l'entretien des barrages...
Composante 2 : valorisation et mise en marché			
Résultat 3 : l'environnement post-récolte est amélioré pour valoriser la production			
Produit 4 : L'information sur les marchés, les technologies et les équipements de post-récolte sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 25% de petits producteurs et leurs OPs ont été formés aux méthodes et techniques de transformation, conservation et de commercialisation, dans les zones ciblées (par genre et classe d'âge) - 25% de petits producteurs ciblés ont adopté des technologies améliorées de conservation, transformation et/ou commercialisation* - 30% des OPs soutenues ont accès aux informations sur les marchés et les prix 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de S-E - Rapports des OPs - Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative - Rapports mensuels des agents d'appui-conseil 	Rentabilité économique des filières choisies
Produit 5 : Des infrastructures sont réalisées pour faciliter l'accès au marché en termes de désenclavement et de stockage	<ul style="list-style-type: none"> - 60 km de pistes d'accès sont réalisées * - 27 magasins de stockage, groupage et de hangars de conditionnement sont construits * - 12 abris pour unités de transformation sont créés - 25% des producteurs et leurs OPs soutenues ont accès à des installations de transformation, de stockage et/ou de commercialisation dans les zones ciblées 	<ul style="list-style-type: none"> - PV de réception des travaux 	Infrastructures gérées efficacement par les bénéficiaires
Résultat 4 : les OP sont dans une dynamique de professionnalisation et d'autonomisation			
Produit 6 : les OP sont de plus en plus professionnelles et sont capables de fournir des services à leurs membres	<ul style="list-style-type: none"> - 30% des OP de base appuyés adhèrent à une coopérative - 25% des coopératives appuyées sont opérationnelles et économiquement actives - 20% des OPs soutenues par le Programme offrent des services rentables d'appui à leurs membres - Au moins 35% des OP des niveaux 1 ont atteint le prochain stade d'autonomie (niveaux 2)* 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi des OPs - Base de données des OPs - Liste des membres des OPs - Diagnostic des OPs en PY1, PY3 et PY5 - Rapports mensuels des agents d'appui-conseil - Revue à mi-parcours 	Gouvernance et démocratie appliquées